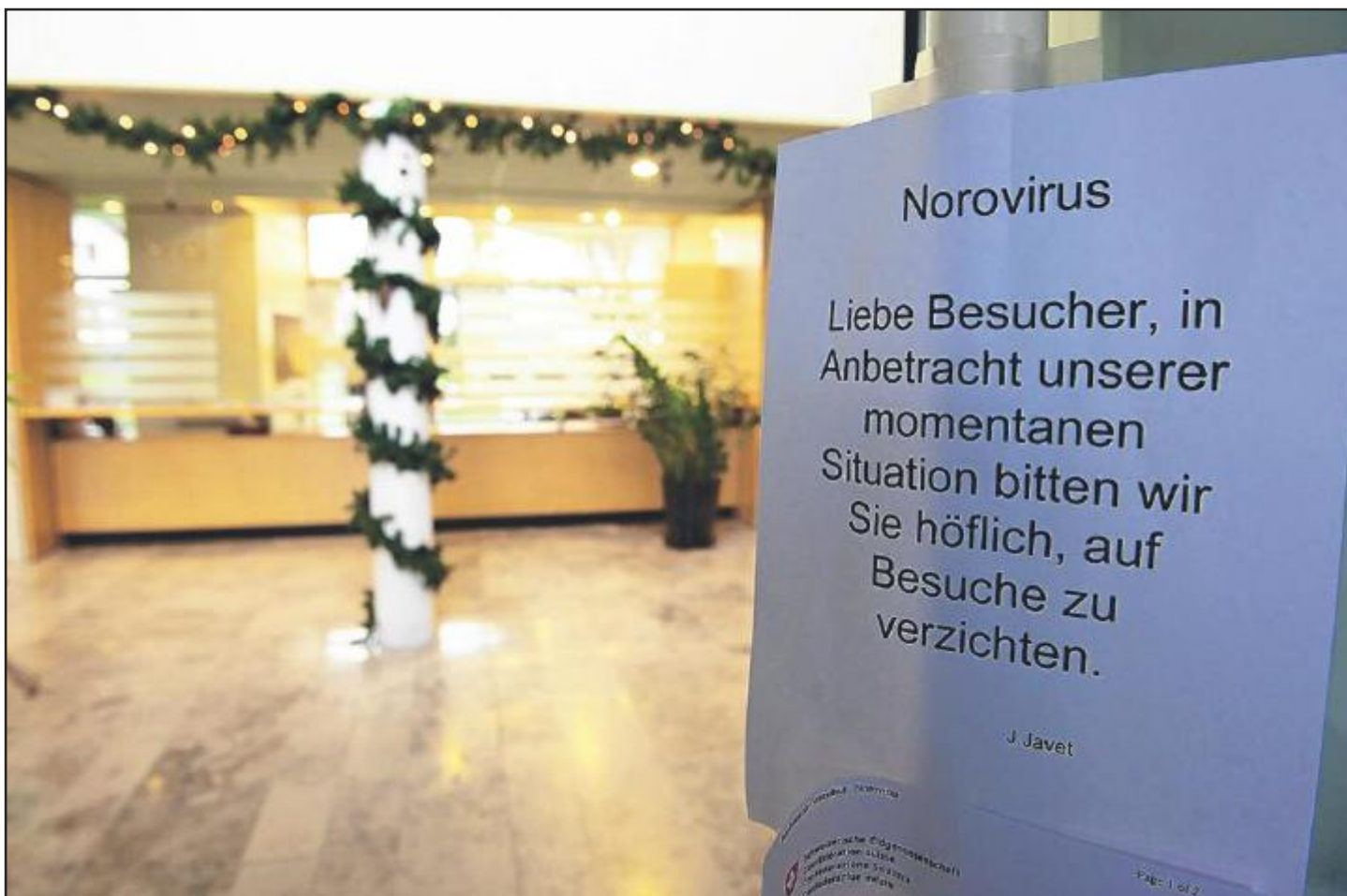




# Le home en quarantaine

**MORAT** • L'établissement médico-social du Lac est fermé aux visiteurs jusqu'à nouvel ordre. A cause d'un méchant virus qui y sévit depuis la fin décembre.



Par mesure de précaution, les visiteurs sont interdits au home de Morat jusqu'à lundi prochain en tout cas. CHARLES ELLENA

## SAMUEL JORDAN

AVEC LES FREIBURGER NACHRICHTEN

A cause d'un méchant virus très contagieux, les visites ne sont plus permises au Home médicalisé du Lac à Morat. Cela, depuis le 28 décembre 2011. Et la cafétéria de l'établissement est fermée jusqu'à nouvel ordre. Cela, pour éviter que le norovirus qui sévit à l'EMS depuis quelques semaines et qui a déjà contaminé une dizaine de pensionnaires et plusieurs employés, ne se propage.

Selon le directeur de l'établissement, la situation est désormais sous contrôle et il n'y a pas de raison de s'inquiéter: «La maladie ne s'est pas répandue de manière épidémique. Nous avons eu de la chance et nous avons pris les mesures adéquates», a expliqué Jürg Leuenberger aux «Freiburger Nachrichten» dans leur édition d'hier.

## Norovirus très infectieux

A l'heure actuelle, aucune personne parmi les résidents et le personnel ne montre de symptôme de la maladie. Et selon les prévisions de la direction, les visites à l'EMS de-

vraient à nouveau être autorisées dès lundi prochain. Si tout se passe bien jusqu'à cette date, il va sans dire.

Comme l'explique l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les norovirus sont responsables de la majorité des diarrhées non bactériennes. Ils sont très infectieux et provoquent de multiples cas de maladie partout où des personnes cohabitent dans un espace restreint, notamment dans les familles, les foyers, les hôpitaux, les casernes et les crèches.

La transmission se fait par voie orale, par contact avec la peau ou des objets contaminés, par inhalation (gouttelettes en suspension dans l'air après vomissement) ou par ingestion (aliments ou boissons contaminés). Les norovirus sont très résistants à l'environnement et peuvent rester contagieux douze jours sur les surfaces contaminées.

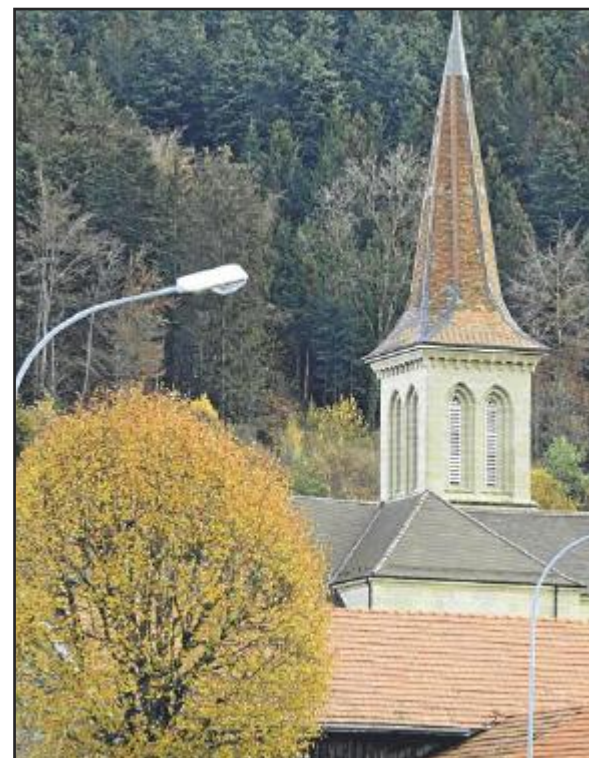
La maladie se déclare 12 à 48 heures après la contamination, le plus souvent brutalement avec des vomissements en jet et des diarrhées, souvent accompagnés par des maux de ventre, de tête et des douleurs mus-

culaires. La fièvre apparaît dans des cas isolés. La maladie est surmontée au bout de deux à trois jours. Pour le traitement, il faut avant tout veiller à un apport suffisant de liquide.

## Pas de vaccin

Toujours d'après l'OFSP, les norovirus sont présents à l'échelle mondiale. En Europe centrale, les infections surviennent surtout l'hiver, voire toute l'année si elles proviennent d'autres régions du monde. Selon des estimations, environ 400 000 personnes sont atteintes chaque année en Suisse de diarrhées avec vomissements dues à des norovirus.

Il n'existe pas de vaccin ou de médicaments préventifs contre ce virus pernicieux. Une bonne hygiène des mains est le moyen le plus sûr d'y échapper. Les personnes malades ne devraient pas préparer de repas. Si elles travaillent dans des institutions sensibles - foyers, hôpitaux, restaurants, écoles - les personnes touchées ne devraient pas se rendre au travail pendant au moins deux à trois jours après la disparition des symptômes. I



A Ursy (photo) et Vuarmarens, on réfléchit à un Conseil général. VINCENT MURITH-A

## URSY

# La création d'un Conseil général fait déjà débat

## STÉPHANE SANCHEZ

La fusion entre Ursy et Vuarmarens n'est effective que depuis six jours, mais l'idée d'introduire un Conseil général dans la nouvelle commune forte de 2491 habitants est déjà sur la table. Simon Bischof et Ezéchiel Darvas, respectivement président et secrétaire du Parti socialiste Glâne-Sud, ainsi qu'Emilien Girard, membre du PDC, s'approprient en effet à lancer une initiative communale. Le but des trois citoyens d'Ursy: remplacer l'assemblée par un législatif de cinquante élus, lors du renouvellement des autorités en 2016.

Les arguments des initiants? Les conseillers généraux se penchent «plus intensivement et systématiquement» sur les tractands que de simples citoyens. «En outre, la représentativité des sept localités de la commune serait mieux garantie», estime Ezéchiel Darvas, en soulignant que le comité «ne milite pas pour un Conseil général politisé».

Et d'assurer que la démocratie directe et participative subsistera: «Les citoyens qui s'intéressent aux assemblées trouveront place dans un Conseil général de 50 élus. Ce serait aussi une motivation pour ceux qui souhaitent entrer en politique, voire poursuivre à l'exécutif.»

D'ici à la fin du mois, le comité adressera donc le texte de son initiative au Conseil communal, qu'il n'a pas encore contacté. Il entend enchaîner avec la récolte des signatures (10% des citoyens actifs), séance d'informa-

tion à l'appui. «Etonné par cette démarche», le syndic Philippe Conus n'avait guère pu consulter l'exécutif, hier, et s'exprime donc à titre personnel: «Un Conseil communal se doit de rester neutre sur le fond de la question. Le type de législatif n'affecte d'ailleurs pas fondamentalement le fonctionnement de l'exécutif. Ce débat ne me pose donc aucun problème.»

«Mais le moment et la manière sont mal choisis», poursuit le syndic. «Il faudrait deux ans de recul pour évaluer le fonctionnement du Conseil et de l'assemblée.» L'élu relève que l'instauration d'un Conseil général a été évoquée il y a plus d'un an, lors des séances d'information sur la fusion, puis lors du vote final. «Personne, à ce moment-là, n'a contesté le maintien de l'assemblée. Je suis même persuadé que la majorité des citoyens de l'ancienne commune d'Ursy était favorable à ce système. Pour moi, aborder aussi tôt l'idée d'un Conseil général revient à tromper les citoyens qui ont plébiscité la fusion.»

Un point de vue que Simon Bischof, président du comité d'initiative, ne partage pas. «Nous ne voulions pas perturber le processus de fusion. Mais maintenant, il n'y a plus de raison d'attendre. Il faudra de toute façon passer à un Conseil général, à moyen ou à long terme. Le vote des citoyens n'interviendra pas avant un ou deux ans: c'est assez pour un débat serein.» I

## EN BREF

### CERNIAT

## Le Conseil communal perd deux de ses membres

Deux places sont à prendre au sein de l'Exécutif de Cerniat. Les démissions du vice-syndic Pascal Odier et de son collègue Philippe Overney sont rapportées par la «Feuille officielle» d'hier. Les citoyens intéressés à les remplacer peuvent déposer leur liste au secrétariat communal jusqu'au 30 janvier, midi. S'il n'y a que deux candidatures, les élections seront tacites. S'il y en a davantage ou s'il n'y en a pas, le corps électoral se rendra aux urnes le 11 mars.

### ECHARLENS

## Exécutif cherche conseiller

Après neuf années passées à l'exécutif, Olivier Gapany abandonne son fauteuil de conseiller communal, indique la «Feuille officielle» d'hier. Les citoyens d'Echarlens qui souhaiteraient s'y installer peuvent déposer leur liste au secrétariat communal jusqu'au 30 janvier, midi. S'il n'y a qu'une candidature, l'élection sera tacite. Si aucune ou plusieurs listes sont déposées, un scrutin sera organisé le 11 mars.

### HAUT-INTYAMON

## Le Conseil communal défend la hausse d'impôt

### PATRICK PUGIN

Le Conseil communal de Haut-Intyamou persiste et signe: il doit revoir à la hausse - de 85 à 97% - le coefficient de l'impôt. Il n'a pas le choix s'il entend boucler son budget 2012. L'exécutif reviendra donc à la charge, le 17 janvier, avec la même proposition refusée par l'assemblée communale le 7 décembre dernier. Ce soir-là, en rejetant le budget qui leur était présenté, les citoyens entendaient protester contre la politique menée par le canton, vilipendée car très défavorable aux finances de leur commune (cf. «La Liberté» du 9 décembre).

Le Conseil communal espère-t-il faire passer en janvier une proposition indigeste en décembre? «Nous n'avons pas d'autre solution que d'augmenter les impôts», explique le syndic Jean-Marc Beaud. Et de préciser: «Nous avons procédé à une nouvelle analyse de notre budget et

sommes arrivés à cette conclusion que nous ne pouvons pas baisser les charges.» Sollicité, le Service des communes est arrivé au même résultat, indique Jean-Marc Beaud.

«J'espère que les gens comprendront», dit encore le syndic. Qui veut croire que la jacquerie du 7 décembre ne se reproduira pas. «Ce n'était pas dirigé contre le Conseil communal, mais contre Fribourg. Une partie de l'assemblée voulait faire part de son mécontentement.» Le message est passé, il faut désormais penser à faire tourner le ménage communal, estime l'Exécutif de Haut-Intyamou.

Reste à voir ce qu'en dira l'assemblée, elle qui semblait déterminée à vouloir présenter budget déficitaire au-delà de la cote d'alerte. Au risque de se voir imposer une hausse d'impôt par le Conseil d'Etat. I

## EN BREF

### ESTAVAYER-LE-LAC

## L'indépendant Albert Bachmann reste syndic

A la suite de la fusion avec Font le 1<sup>er</sup> janvier, l'Exécutif d'Estavayer-le-Lac s'est réuni jeudi en séance extraordinaire pour se constituer, communiquer à la commune. Seul changement: le nouveau venu, Lionel Monnerat hérite des finances et de la culture. L'ancien syndic de Font occupera le huitième siège du Conseil communal en tant que politicien indépendant. Ses sept collègues conservent, pour leur part, leurs dicastères. Le syndic Albert Bachmann, indépendant et ex-radical qui avait claqué la porte de son parti en septembre dernier pour se lancer en solo comme candidat au Conseil d'Etat fribourgeois, a été reconduit à l'unanimité dans ses fonctions. Rappelons qu'il occupe ce poste depuis 1999. La vice-syndicature revient à André Losey (pdc).